



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Le Centre Culturel Yves Furet représenté par Monsieur JANVIER Romain et la Compagnie La Présidente a eu 19, Avenue de la Liberté - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement sur une partie de l'Esplanade Yves Furet (partie stabilisée) à l'occasion du spectacle le Mur de la mort organisé, du vendredi 14 juin 2024 au dimanche 16 juin 2024 de 8 h 00 à minuit.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du spectacle.

ARRETE

Article 1 : Le spectacle décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur une partie de l'esplanade Yves Furet (partie stabilisée) à compter du mardi 11 juin 2024 à 8 h 00 au lundi 17 juin 2024 à 17 h 00 (plan joint).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le trois juin deux mille vingt-quatre.

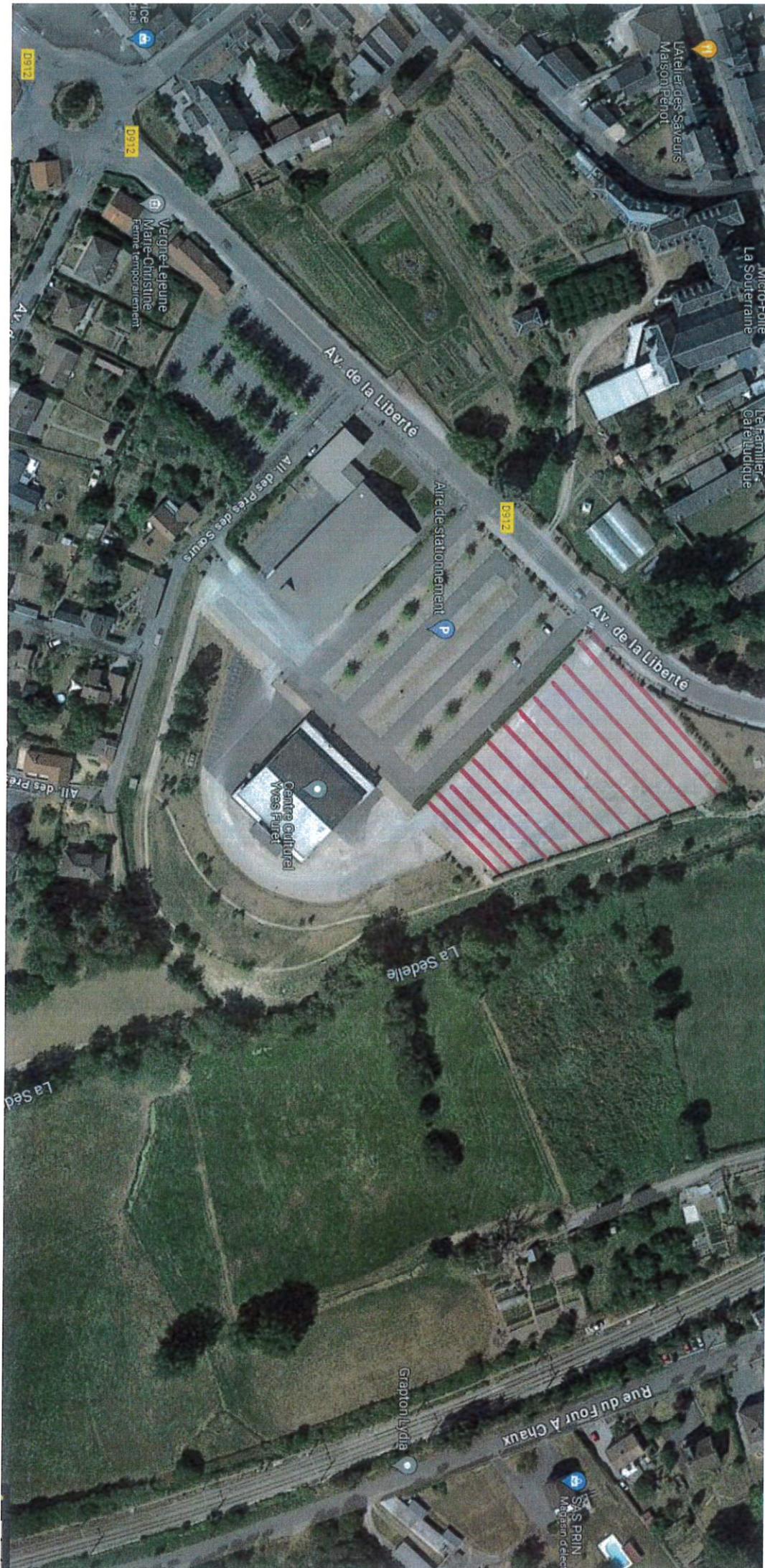
Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Centre Culturel Yves Furet



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



≡ Emplacement réservé spectacle
"Le Four de la Sport"